

ANNEE 2018

Délibération n°

20180049

SEANCE PUBLIQUE DU 19 SEPTEMBRE 2018

Date de convocation : 14 septembre 2018

Date d'affichage : 21 septembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents	:	18
Pouvoirs	:	1
Nombre de votants	:	19

Vote :	19
Pour :	19 (dont 1 pouvoir)
Abstention :	0
Contre :	0

Adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BASSUSSARRY**

L'an deux mille dix-huit, le 19 septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 14 septembre 2018, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Francis DAVRIL, Claude YAOUANC, Philippe BIGOTEAU, Hugues BIGÉ, Frédéric ETCHEGARAY, Michel KLISZ, Pierre SORHAITS, Michel GOÑY.

Mmes Dominique GALLOT, Chantal BONZON, Sophie DELETTRE, Valérie RÉCART, Brigitte ETCHEVERRY, Marie-Dominique GAY, Mmes Emmanuelle DALLET, Dominique VIGIER.

Absent(s) excusé(s) : Mme Annie UHALDEBORDE (pouvoir à Mme Dominique GALLOT).

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

**OJ n°7 : Renouvellement de la convention
d'occupation de la maison pour tous avec
l'association Biez Bat Ikastola**

Monsieur Le Maire rappelle :

Depuis le 1^{er} septembre 2015, les locaux de la maison pour tous accueillent l'association Biez Bat Ikastola d'Arcangues – Bassussarry.

Cette occupation a été consentie à titre temporaire et précaire pour une durée de 3 ans.

Arrivant à échéance, Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil municipal de renouveler cette convention d'occupation des locaux communaux, pour une durée de 1 an.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, et après en avoir délibéré,

- **Décide** de prolonger d'1 an l'autorisation d'occupation de la maison pour tous par l'association Biez Bat Ikastola,
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer la convention de renouvellement ci-annexée.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Paul BAUDRY.



*Transmis à M. le Sous-Préfet de Bayonne,
Publié et rendu exécutoire le :
21 septembre 2018*



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 21/09/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 21/09/2018